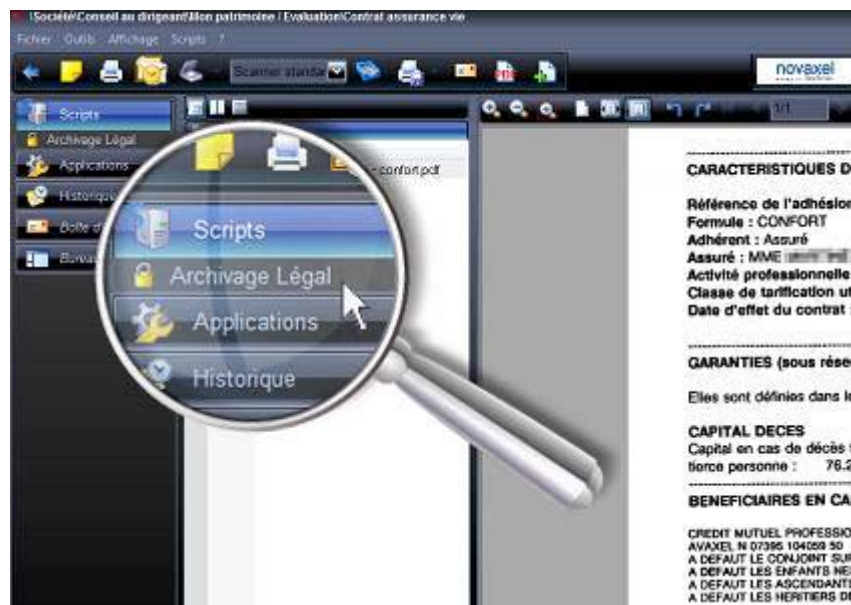




**NOVAXEL SIGNE UN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
PROPOSANT AINSI UNE OFFRE D'ARCHIVAGE LÉGAL VIA « JEDECLARE.COM »**



LYON, le 12 octobre 2009 – A l'occasion du **Congrès des experts-comptables de Nantes** (les 15 et 16 octobre), NOVAXEL, numéro un de la GED intuitive, signe le tout premier partenariat GED réalisé jusque-là par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et propose désormais une **solution d'archivage légal** via « jeDeclare.com », plate-forme d'archivage électronique et portail télédéclaratif du Conseil.

NOVAXEL collabore avec plus de 1000 cabinets

L'éditeur lyonnais, spécialiste de la GED d'organisation depuis près de 15 ans et leader sur le marché français, équipe à ce jour plus de 1000 cabinets d'experts-comptables. La société dispose ainsi d'une expertise métier qui lui permet de répondre aux problématiques de gestion de documents et d'archivage électroniques rencontrées par les cabinets de toute la France.

La volonté de NOVAXEL est de proposer des solutions toujours plus efficaces et sécurisées pour recueillir, classer, rechercher, et conserver des documents. Ainsi, la signature d'un partenariat avec le

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables apparaissait comme une suite logique, pour proposer une offre encore plus complète.

« Le Conseil Supérieur de l'Ordre est une référence en matière d'archivage légal à destination des experts-comptables. Leur coffre-fort électronique, « jedecclare.com », permettant l'archivage légal des documents, est reconnu comme un produit de qualité, utilisé par une majorité d'acteurs de la profession, » déclare Martine Joulia-Cubizolles, directeur général de NOVAXEL.

Qu'est ce que l'archivage légal ?

L'**archivage légal** consiste à mettre en place et à utiliser des outils spécifiques afin de conserver électroniquement un document papier qui a été dématérialisé. Cela, afin d'en garantir la pérennité, la sécurité, l'intégrité et la non-répudiation en toutes circonstances. Concrètement, un document dématérialisé et archivé doit pouvoir être restitué à l'identique plusieurs années après sa création, sans avoir subi aucune altération.

Par ailleurs, l'archivage légal est d'autant plus important qu'un expert-comptable doit respecter les règles établies par le BOI du 24/01/06. Celles-ci imposent un contrôle des comptabilités informatisées sous peine de non-conformité et de sanctions financières appliquées à l'entreprise. L'expert-comptable doit donc être en mesure de garantir l'intégrité et la pérennité de l'information classée.

NOVAXEL et jedecclare.com

Le document classé dans NOVAXEL pourra être envoyé **d'un simple clic** vers le coffre-fort électronique jedecclare.com pour y être archivé (durée variable et renouvelable). Un accusé de réception - envoyé par email et conservé dans NOVAXEL - attestera alors du bon déroulement du procédé.

Bien entendu, l'archivage légal trouve tout son sens dans la conservation de document dits « précieux ». Il n'est pas question d'archiver tout et n'importe quoi dans le coffre-fort électronique, mais plutôt de sélectionner le document auquel l'expert-comptable a tout intérêt à donner une valeur probante (contrat signé, bulletin de paie, etc.).

La signature électronique, un principe de précaution complémentaire

Enfin, en fonction de besoins spécifiques, les documents classés dans l'archivage légal jedecclare.com pourront être accompagnés d'une signature électronique ChamberSign permettant d'authentifier l'auteur du document. Ce principe de précaution supplémentaire est notamment applicable à un email porteur d'une information importante (ex : validation de contrat) : un certificat de signature électronique garantit de manière forte l'identité du signataire et l'intégrité du document ou du message et confère une valeur juridique à l'échange.

Retrouvez NOVAXEL au Congrès des Experts-Comptables, les 15 et 16 octobre, sur les

À propos du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Créé par l'ordonnance de 1945 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, l'Ordre des Experts-Comptables a pour vocation de gérer et d'animer le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service de l'entreprise.

Représenter, défendre, valoriser les professionnels et les accompagner dans leur développement, telles sont les missions que l'Ordre des Experts-Comptables assume quotidiennement tout en demeurant le garant de l'éthique de la profession, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que du monde économique.

Cette vocation s'exprime par un engagement constant dans l'avenir de la profession : de la formation des jeunes à la maîtrise des grandes évolutions. Partout l'Ordre des Experts-Comptables répond présent au progrès et à la dynamique du futur.

Dans une économie mondialisée, l'Ordre des Experts-Comptables est actif dans tous les organismes internationaux et européens représentatifs de la profession comptable. Il développe également des actions de coopération et de partenariat avec les pays francophones d'Afrique et d'Asie.

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le Conseil Supérieur, composé de 66 membres dont 22 présidents de Conseils Régionaux, qui ont pour mission de garantir le bon fonctionnement de la profession sur le terrain. www.experts-comptables.fr/csoec, www.jedeclare.com/webapp/index.jsp

À propos de Novaxel

NOVAXEL développe et édite un logiciel de GED (gestion électronique de dossiers) : « Novaxel », numéro un de la GED intuitive. Fondée en 1994, NOVAXEL connaît un développement continu sur le marché de l'entreprise. La société établie à Lyon, compte aujourd'hui près de 150 000 utilisateurs, une majorité de PME/PMI, mais aussi des grands réseaux d'assureurs (AGF, GFA), des experts-comptables, des transporteurs, des Collectivités locales, ainsi que des Administrations et des grands comptes tels qu'Alcatel, Chantiers de l'Atlantique, Vinci, Office public HLM Nanterre, Oséo, SAPRR, SNCF, etc. Quelques récentes références : CNRS, Futuroscope, Camif, MAIF, Mutuelle Ministère Intérieur, préfecture de Rennes, chèques déjeuner, Calberson. L'offre de la société s'est enrichie récemment grâce à un module de workflow et l'intégration des certificats électroniques délivrés par ChamberSign, ce qui en fait la première « GED de Confiance ». Novaxel est membre de l'association « Réseau Entreprendre Rhône-Alpes » - www.novaxel.com